



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 octobre 2023

Ouverture d'un compte d'attente en prévision d'études préliminaires relatives à la rénovation du Temple de Chailly

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis ses importants travaux de transformation en 1968, le temple de Chailly, classé en note *2* au recensement architectural, n'a pas connu de travaux d'entretien lourd. En 2000, nous avons dû procéder au rhabillage de la molasse afin de parer aux problèmes d'usure et d'érosion des façades les plus exposées aux intempéries. En 2012, lors des travaux d'assainissement de chaufferie (remplacement de la chaudière, chauffe-eau, tubage de la cheminée), nous avons constaté que, malgré le rhabillage, le processus d'altération avait continué de se développer.

Il est à noter que des obligations légales liées à la fois à la Loi sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public (art. 21 – 23, LREEDP) et à la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (art. 29 LPNMS), nous imposent d'effectuer de tels travaux. L'édifice est également utilisé quotidiennement comme antenne de l'APEMS de Chailly. L'intervention dont le besoin avait été identifié en 2012 ne peut être repoussée afin de préserver le bâtiment et son usage.

Pour couvrir le coût des études préliminaires visant à préciser la nature et le montant des travaux à conduire, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 250'000.-, qui sera balancé par imputation sur le crédit de réalisation qui sera soumis à votre Conseil par voie de préavis dans le courant de l'année 2024.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 28 septembre 2023.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter